

Prière interdite lors des services du jour du Souvenir

David Darwin

Secrétaire National, PHC Canada

«Je pensais que notre constitution protégeait la liberté DE religion, et non la liberté DE la religion», a déclaré un sage en abordant la situation actuelle au Canada. La réalité de cette déclaration est également démontrée par une récente décision des hauts gradés militaires du Canada.

Il est apparu récemment dans un reportage¹ que des ordres avaient été envoyés au service d'aumônerie des Forces armées canadiennes (FAC) interdisant les prières religieuses lors des fonctions publiques officielles. La directive² précise : « Même si la dimension de la prière peut occuper une place importante pour certains de nos membres, nous ne prions pas tous de la même manière ; pour certains, la prière ne joue aucun rôle dans leur vie. Il est donc essentiel que les aumôniers adoptent une approche sensible et inclusive lorsqu'ils s'adressent publiquement aux militaires. Les aumôniers doivent veiller à ce que tous les membres se sentent respectés et inclus en adoptant des pratiques inclusives qui respectent la diversité des croyances au sein des FAC. »

La politique s'applique à tout événement public, y compris les services du jour du Souvenir.

C'est reparti pour l'approche « inclusive », qui semble exclure la majorité des Canadiens qui se déclarent religieux.³ Pourquoi l'inclusivité laisse-t-elle de côté ou rétrograde-t-elle la majorité?

Ce n'est pas comme si l'armée canadienne ne reconnaissait pas ou ne tenait pas compte de l'expression religieuse dans ses rangs. Observez n'importe quelle formation de défilé et vous pourrez observer des Sikhs portant des turbans, des Musulmans portant des hijabs et maintenant des couleurs de cheveux de tout ce qui se trouve sous l'arc-en-ciel. Et une mention spéciale est faite dans la directive pour les indigènes. « Les leaders de la spiritualité autochtone traditionnelle ont également un rôle essentiel à jouer et peuvent partager un enseignement conforme à l'objectif inclusif de cette directive. »

Un ancien combattant a commenté : « Aujourd'hui, nous payons pour notre incapacité à défendre notre propre culture et nos traditions. J'aimerais beaucoup être à nouveau fier d'être Canadien. Le vétéran a poursuivi : « Oh, qu'en est-il de toutes les troupes de la Première et de la Seconde Guerre Mondiale qui ont donné leur vie, dont presque toutes étaient croyantes. Le jour du Souvenir n'est-il pas uniquement consacré à eux ? »

Bonne question.

Cette directive trouve son origine dans un rapport du Comité consultatif du ministre de la Défense nationale de 2022⁴ : « rechercher les politiques, processus et pratiques qui favorisent le racisme et la discrimination systémiques au sein du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes (FAC) et fournir des conseils sur la façon de les éliminer de notre institution. »

La réaction à l'époque a été forte, puisque, par exemple, Mgr Scott McCaig, militaire ordinaire catholique du Canada, a déclaré que le rapport semblait cibler les confessions chrétiennes et a qualifié la section du rapport sur la redéfinition de l'aumônerie de « profondément problématique et regrettable. »

« Réduire le soutien spirituel n'augmente pas la diversité. L'exclusion de la majorité des traditions religieuses ne rend pas les FAC plus inclusives. Faciliter l'intolérance envers certains groupes religieux, qui croient et vivent en accord avec la Charte canadienne des droits et libertés, ne rend pas les FAC plus tolérantes. La discrimination historique n'est pas surmontée par des formes nouvelles et différentes de discrimination. »

Bien dit.

À l'époque, des représentants d'organisations religieuses⁵ avaient qualifié la position du comité de « violation flagrante » des protections constitutionnelles de la liberté de conscience, de religion et d'association et ont déclaré que le rapport plaidait pour que l'État « contrôle efficacement la légitimité des croyances les plus profondément ancrées chez les Canadiens et comment ceux-ci sont vécus en communauté avec les autres. »

[L]e panneau révèle « une profonde ignorance et des préjugés infondés à l'égard de diverses traditions religieuses. »

Aumônier militaire à la retraite, le P. Timothy Nelligan, commentant le rapport du Comité consultatif, a déclaré⁶ : « Je prends ombrage de l'attaque pure et simple du comité contre... l'héritage judéo-chrétien au cœur de la vie éthique, morale et spirituelle de ce pays. » Il a ajouté : « L'idée d'avoir des « gardiens du savoir » ou des aumôniers multiconfessionnels qui ont peu ou pas de lien avec une religion ou une autre laisserait les aumôniers sans fondement pour défendre leurs convictions spirituelles. Le fait même d'être « multiconfessionnel » traite la spiritualité comme une simple chose et non comme une partie intime de la véritable identité d'une personne.

« La structure de l'aumônerie offre aux troupes les soins spirituels qu'elles recherchent et méritent, conformément à leurs propres convictions religieuses enchâssées et protégées dans la Constitution et la Charte des droits et libertés, que le comité consultatif juge opportun d'ignorer. Cela rejette également leur droit de servir et leur droit d'être respecté pour leurs croyances et leurs pratiques de foi, l'héritage de la foi dans leur vie, leur famille et dans le monde dans lequel nous vivons.

« La foi est un mode de vie, pas un post-nominal à la fin de votre nom. »

Le PHC s'oppose le plus fortement au remplacement des « prières » (chrétiennes et autres) par des « réflexions » lors des événements publics des FAC, en particulier les cérémonies du jour du Souvenir. Nos militaires actifs et vétérans méritent mieux. Appelez ou écrivez à votre député aujourd'hui pour enregistrer votre objection à cette directive. Et rejoignez le PHC dans les efforts visant à conserver l'héritage chrétien de notre nation.

Terminons avec un dernier mot de la mère militaire Anna Farrow⁷ : « Je ne sais pas dans quelle mesure les membres du Panel sont conscients de leur propre mortalité, ni dans quelle mesure ils se souviennent des menaces auxquelles sont confrontés les membres en service actif. Mais pensent-ils vraiment que les besoins humains en matière d'orientation et de secours peuvent être suffisamment satisfaits par des

plans d'action aridement bureaucratiques ou par les fantasmes éveillés sur lesquels ils ont jugé bon de s'appuyer ? »

Seigneur Dieu des armées, sois encore avec nous,

De peur d'oublier - de ne pas oublier!

Notes de bas de page

¹ www.theepochtimes.com/world/no-more-prayers-on-remembrance-day-military-tells-chaplain-service-5511240

² www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/health-support/chaplain/chaplain-general-direction-on-chaplain-spiritual-reflection-in-public-settings.html

³ madeinca.ca/religion-statistics-canada/

⁴ www.canada.ca/en/department-national-defence/news/2022/04/ministerial-advisory-panel-report-released-as-part-of-effort-to-eliminate-systemic-racism-and-discrimination-on-the-defence-team.html

⁵ www.catholicregister.org/item/34359-dnd-panel-addresses-racism-with-more-racism

⁶ www.catholicregister.org/opinion/guest-columnists/item/34396-military-chaplaincy-report-assaults-core-of-spiritual-life

⁷ www.catholicregister.org/opinion/guest-columnists/item/34395-lest-we-forget-chaplains-aren-t-social-workers

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Autorisé par l'agent officiel du Parti de l'Héritage Chrétien du Canada et peut être copié.
